Un message du secrétariat général envoyé le 14 décembre autorisant l'utilisation des congés 2020 jusqu'au 31 janvier 2021 pour l'ensemble des agents du ministère. Un report exceptionnel jusqu'au 5 mars 2021 étant même accorder aux agents n'ayant pu ouvrir de CET (stagiaires, apprentis, agents publics dont le temps de service est inférieur à 1 année).

Mais , comme rien n'est simple dans le mode de la DGFDiP, une communication est actuellement adressée aux agents leur indiquant que "le message du Secrétariat Général du Ministère du 14 décembre 2020 pour son paragraphe relatif aux reports de congés ne s'applique pas à la DGFIP." Ceci en contradiction avec le message du secrétariat général.

La CGT Finances Publiques est intervenu auprès du DG afin que cesse cette confusion.

Public: Infos / actions
Congés et ARTT

- -A
- +A
- Version imprimable
- version PDF

Leave this field blank